Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le 18 DEC. 2015

communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A269

OBJET : Politique culturelle et sportive - Culture - Retrait de l'intérêt communautaire du Grand Théâtre de Provence (GTP) - Complément à la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2015

Le 17 décembre 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMIEL Michel - BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille - LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis - MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie - RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine - SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise - TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AMEN Mireille donne pouvoir à RAMOND Bernard - AUGEY Dominique donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre - BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia - BERNARD Christine donne pouvoir à BONTHOUX Odile – BOYER Raoul donne pouvoir à ROUVIER Catherine – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BUCCI Dominique – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre - DEVESA Brigitte donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - LENFANT Gaëlle donne pouvoir à BALDO Edouard - ROLANDO Christian donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ARDHUIN Philippe – FILIPPI Claude – PEREZ Fabien

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Philippe CHARRIN donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction Générale des Services Techniques
Direction des Bâtiments
RP

07_2_01

CONSEIL DU 17 DÉCEMBRE 2015

Rapporteur : Philippe CHARRIN

Politique publique : Politique culturelle et sportive

Thématique : Culture

Objet : Retrait de l'intérêt communautaire du Grand Théâtre de Provence (GTP) - Complément à la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2015

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Conseil communautaire du 10 juillet 2015 décidait par délibération n°2015_A177 le retrait de l'intérêt communautaire du Grand Théâtre de Provence (GTP) au 31 décembre 2015. Du fait de la topographie du site et pour des raisons techniques, le GTP a été construit en englobant certains ouvrages connexes tels qu'une partie de l'ouvrage de couverture de la voie ferrée et une partie de l'avenue Mozart.
Il est proposé par le présent rapport de préciser le périmètre de transfert du GTP à la ville d'Aix-en-Provence englobant ces ouvrages connexes.

Exposé des motifs :

Le Conseil communautaire par délibération n°2002_A078 du 27 mai 2002 décidait du programme de construction de la salle de spectacles Sextius -Mirabeau devenue depuis le Grand Théâtre de Provence (GTP).

Conscient des aspects structurants de ce projet pour l'ensemble du site et de la nécessité d'un aménagement cohérent des abords du théâtre construits pour des raisons techniques de manière concomitante avec le GTP, le programme des investissements confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à la SEMEPA englobait le théâtre et son parvis, la couverture de la voie ferrée sur la longueur du tronçon accolé au théâtre, le traitement anti vibratoire de la voie ferrée et enfin l'aménagement d'une partie de l'avenue Mozart surplombant le tronçon de la couverture de la voie ferrée construit par la CPA.

Il convient de préciser que le tronçon de l'ouvrage de couverture de la voie ferrée ainsi que de l'avenue Mozart s'étendant de l'avenue de Perouse jusqu'à pratiquement l'avenue des Belges, étaient construits en amont et en aval par la ville d'Aix-en-Provence dans le cadre des autres opérations d'aménagement de la ZAC Sextius Mirabeau.

Il apparaît donc souhaitable et cohérent que, dans le cadre du retour du GTP à la ville d'Aix-en-Provence, ces parties d'ouvrage et d'aménagement, de même que le foncier associé, soient intégrés au périmètre transféré selon les limites indiquées sur le plan annexé à la présente délibération.

Le procès verbal de remise des ouvrages résultant de la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2015 sera ainsi ajusté pour prendre en compte les présents compléments.

La couverture de la voie ferrée a fait l'objet d'une convention de gestion et d'entretien avec le Réseau Ferré de France au moment de sa construction dont le coût a été intégré à l'investissement et l'avenue Mozart et ses équipements associés (éclairage public, mobilier urbain..) sont déjà entretenus par la ville d'Aix-en-Provence dans la continuité de ses actions de voirie sur l'ensemble de l'avenue.

Les dispositions n'entraînent pas, de ce fait, de modification du calcul de l'évaluation des transferts validée par la Commission Locale d'Évaluation des Charges transférées (CLET) du 10 novembre 2015.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales ;
VU la délibération n°2001_A137 du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2011 qui a déclaré d'intérêt communautaire le Grand Théâtre de Provence ;
VU la délibération n°2002_A078 du Conseil communautaire du 27 mai 2002 qui a défini le programme de construction du GTP et des ouvrages connexes ;
VU la délibération n°2015_A177 du Conseil communautaire du 10 juillet 2015 qui retire l'intérêt communautaire du GTP ;
VU l'avis de la Commission culture et équipements culturels en date du 2 décembre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le retrait de l'intérêt communautaire de l'ouvrage de couverture de la voie ferrée et de l'avenue Mozart y compris le foncier associé, selon le tronçon figurant au plan ci-annexé, dans le cadre du retrait de l'intérêt communautaire du GTP au 31 décembre 2015;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer les documents afférents à cette décision.

Annexe 1

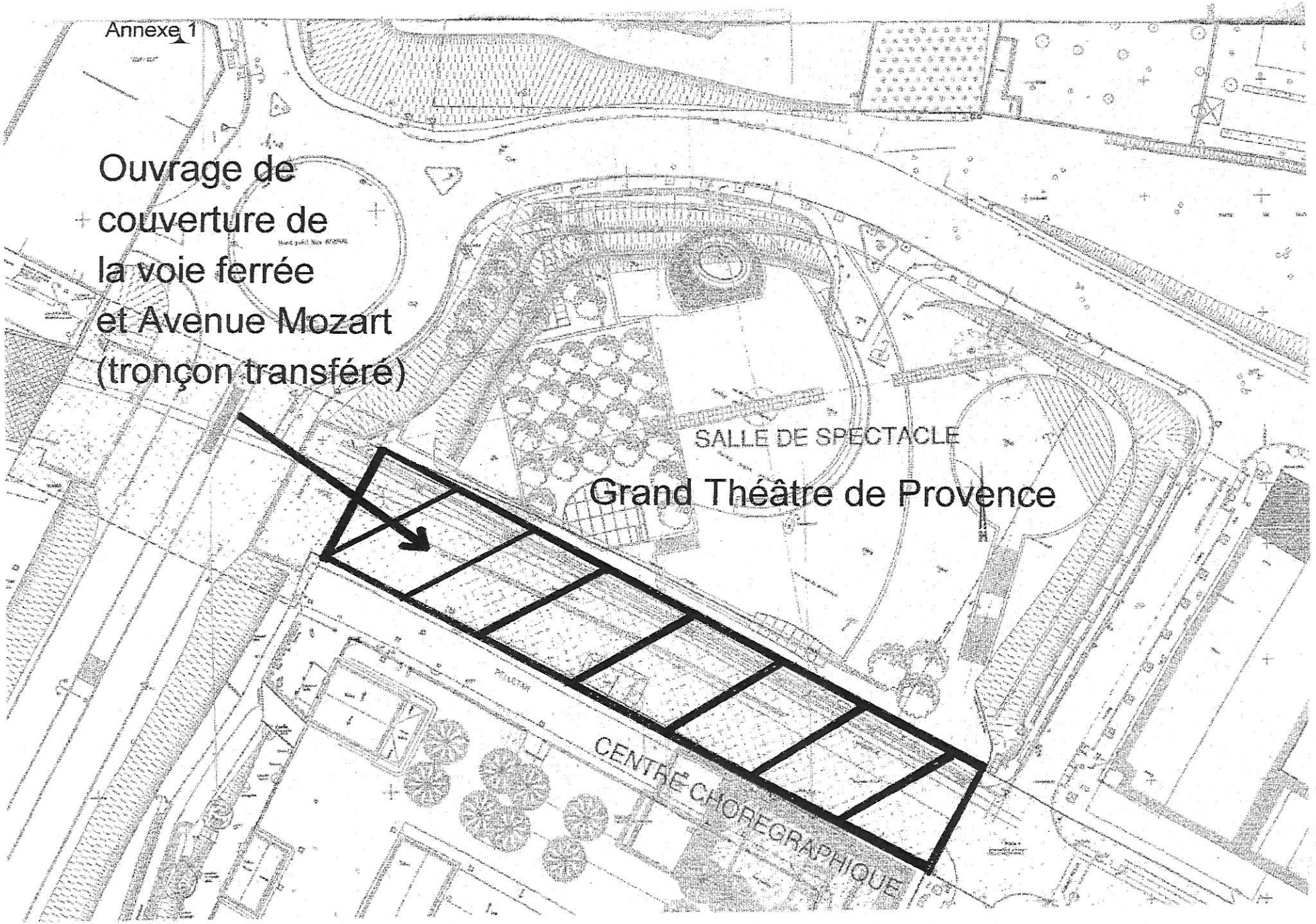
Ouvrage de
couverture de
la voie ferrée
et Avenue Mozart
(tronçon transféré)
SALLE DE SPECTACLE
Grand Théâtre de Provence
CENTRE CHOREGRAPHIQUE

2015_A269

OBJET : Politique culturelle et sportive - Culture - Retrait de l'intérêt communautaire du Grand Théâtre de Provence (GTP) - Complément à la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2015

Inscrits	92
Votants	89
Abstentions	4
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	85
Majorité absolue	43
Pour	85
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant
Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant
Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
BALOO Edouard – CASTRONOVO Lucien-Alexandre
Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
de BUSSCHERE Charlotte – LENFANT Gaëlle

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

17 DEC. 2015